



Finances - Economie - Emploi - Formation
et Chambres Consulaires

OBJET : Cession d'une parcelle à la société CHANTEREAU COUVERTURE sur la ZI du Val Fleury à Châteaubriant

EXPOSE

Créée en 2009, la société CHANTEREAU COUVERTURE est gérée par M. Frédéric CHANTEREAU et compte 8 salariés. Son activité de couverture et zinguerie est complétée par des travaux d'isolation, la pose de menuiseries sous toitures et la rénovation de charpentes. L'entreprise est certifiée RGE (reconnue garant de l'environnement). Sa clientèle est majoritairement locale et composée à 80% par les particuliers, 15% par les entreprises industrielles et 5% par les collectivités. Elle développe un chiffre d'affaires moyen de 740 000 €.

Initialement installé à Fercé, M. CHANTEREAU via la SCI du Plessis a acquis en 2020 dans la ZI du Val Fleury un bâtiment de 250 m² sur une parcelle de 3 234 m².

Après 3 années d'exploitation, afin d'optimiser son rangement intérieur et la zone d'utilisation des machines, tout en protégeant les matériaux stockés à l'extérieur des intempéries, il envisage l'extension de 225 m² de son atelier et la construction d'un auvent. Pour améliorer l'aménagement intérieur, une circulation transversale du bâtiment est prévue nécessitant un espace suffisant pour manoeuvrer. La bande actuelle de 6 mètres sur l'arrière restreint le type de véhicules.

Afin de lui permettre de circuler aisément autour du bâtiment et de l'extension de celui-ci, il a sollicité la communauté de communes par courrier en date du 25 mai 2023 pour acquérir une bande de 8 mètres de profondeur sur la parcelle voisine B 736 sur Val Fleury, représentant environ 410 m².

Le service des Domaines a reconduit l'estimation de la valeur vénale du bien à 10 € HT le m², par courrier en date du 19 avril 2023.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il vous est proposé de procéder à la cession de cette parcelle au prix de 10 € H.T. le m².

La signature de l'acte ou du compromis de vente devra être réalisée dans les 6 mois suivant la décision du conseil communautaire. Passé ce délai, la délibération sera considérée comme caduque.

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Finances - Economie - Emploi - Formation et Chambres Consulaires » réunie le 20 juin dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- d'approuver la cession au profit de la société CHANTEREAU COUVERTURE, ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait, d'une partie détachée de la parcelle B n°736 pour environ 410 m² sur la commune de Châteaubriant (frais de bornage, frais d'acte et taxes à la charge de l'acquéreur) ;
- de valider le prix de cession de ladite parcelle à 10 € H.T. le m²,
- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération (acte à intervenir...).

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 29 juin 2023

La secrétaire de séance



Lucie PAUL

Le Président



Alain HUNAULT

AR-Préfecture

044-200072726-20230703-16-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-07-2023

Publication le : 03-07-2023

Conseil Communautaire du



Le Président,
Alain HUNAULT



Finances - Economie - Emploi - Formation
et Chambres Consulaires

Annexe – Cession d'un foncier à la société CHANTEREAU COUVERTURE sur la ZI du Val Fleury à Châteaubriant



AR-Préfecture

044-200072726-20230703-16-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-07-2023

Publication le : 03-07-2023

Conseil Communautaire du



Le Président,

Alain HUNAUT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART			X		
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU			X		
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
DERVAL	M. François-Xavier LE HECHO	X				
	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
ERBRAY	Mme Laurence LE BIHAN	X				
	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN			X		
FERCE	Mme Lucie PAUL	X				
	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD			X	P	M. Philippe DUGRAVOT
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES			X		
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN			X	P	M. Patrick GALIVEL
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY			X		
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET			X	P	M. Daniel RABU
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU			X	P	M. Yvan MENAGER
	Mme Marie-Anne LAILLET			X	P	Mme Béatrice PIERRISNARD
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY			X	P	M. Jean-Michel CHEVALIER
	Mme Martine CHEVALIER			X	P	Mme Marie-Irène BOUIN
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

AR-Préfecture

044-200072726-20230703-16-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-07-2023

Publication le : 03-07-2023



Le Président,

Alain HUNAUULT